



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien- d'Irlande tenue le 3 juin 2019 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Jessika Lacombe, mairesse.

Sont présents aux délibérations Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

- | | |
|------------------|--------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Patricia Dubois |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- | 6- Claude Blais |

Madame Solanges Thibault est absente.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

NO-19-083

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 3 juin 2019 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Rapport de la mairesse
5. Embauche d'un nouvel inspecteur municipal
6. Ajustement du salaire de la directrice générale
7. Mandat pour l'entretien des pelouses de la municipalité
8. Mandat supplémentaire pour Avizo Experts-Conseils
9. Correspondance
10. Résolution de félicitations

11. Varia
12. Période de question (s)
13. Levée de la séance

Que le point «Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

NO-19-084 **ADOPTION DES
DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 au moins 72 heures avant la tenue des présentes.

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 6 mai 2019 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

NO-19-085 **ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT
DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS)
DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de mai 2019, totalisant 57 957.13\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 18 et 22, totalisant 8 648.72\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	5 335.19\$
Voirie-Déneigement chemins	42 971.63\$
Eau potable- usées	1 066.92\$
Déchets domestiques	1 123.89\$
Remises fédérales, provinciales	2 924.60\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), pour le mois de mai 2019.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Mégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Mme Jessika Lacombe de cette même municipalité.

ADOPTÉE

NO-19-086 RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2 CM.

Il est proposé par ROCK CÔTÉ, appuyé par ANDRÉ MERCIER et adopté à l'unanimité des conseillers que le texte du rapport de la mairesse doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité par la publication du journal mensuel diffusé dans la municipalité.

ADOPTÉE

NO-19-087 EMBAUCHE D'UN NOUVEL INSPECTEUR MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant que le comité de sélection est formé des personnes suivantes : Madame Ghislaine Leblanc, directrice générale Messieurs Rock Côté et Claude Blais conseillers;

Considérant que le mandat du comité de sélection est d'examiner les candidatures reçues des personnes intéressées par le poste vacant d'inspecteur municipal en vue d'une nouvelle nomination pour ce poste;

Considérant la recommandation du comité de sélection au conseil municipal;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil acceptent d'engager monsieur Christian Tanguay comme inspecteur municipal à partir du 13 mai 2019. Le salaire est selon l'entente intervenue avec les élus;

Ce travail est considéré un emploi saisonnier qui se situe normalement entre le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année. Son travail est déterminé selon les demandes présentées et les travaux à effectuer. Avant et après les périodes de travail prévues, pour les autres tâches, l'horaire est sur appel selon les urgences.

Le cellulaire de la municipalité est à la disposition de l'inspecteur municipal pour son travail.

ADOPTÉE

NO-19-088 **AJUSTEMENT DU SALAIRE
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant l'entente intervenue entre les élus et le nouvel inspecteur municipal;

Considérant que l'ajustement du salaire de la directrice générale est justifié par les élus;

Considérant que les conditions actuelles de son contrat continuent de s'appliquer ;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil acceptent d'ajuster le salaire de la directrice générale selon l'entente intervenue rétroactif au 13 mai 2019.

ADOPTÉE

NO-19-089 **MANDAT POUR L'ENTRETIEN
DES PELOUSES DE LA MUNICIPALITÉ
ANNÉE 2019**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil mandatent Hugo Charpentier, 103, Route Binette, Irlande, pour l'entretien des pelouses de la municipalité au montant de 1 800\$.

ADOPTÉE

NO-19-090 **MANDAT SUPPLÉMENTAIRE
POUR AVIZO EXPERTS-CONSEILS**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant les recommandations du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de l'obtention de la subvention Primeau;

Considérant qu'un appel d'offre supplémentaire pour le choix de la technologie de traitement doit avoir lieu;

Considérant que le but est de conserver une compétition entre les différentes technologies;

Considérant que ces nouvelles étapes nous oblige à effectuer les travaux seulement en 2020;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil mandatent Avizo Experts-Conseils pour réaliser les recommandations du ministère au montant de 7 500.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

NO-19-092

CORRESPONDANCE

Courriel reçu du 30 mai 2019 à 16 :22

La CDC des Appalaches tient à vous faire part de nos plus sincères remerciements en lien avec votre implication dans l'organisation de la grande tournée du canton d'Irlande. Votre engagement, votre grande disponibilité et vos excellentes idées ont permis de faire de l'évènement une grande réussite.

Voici quelques résultats de la journée du 29 mai 2019. Le restaurant le Pouce a servi plus de 70 repas. Trente et une (31) personnes se sont présentées pour faire la visite des kiosques. Neuf (9) enfants ont participé à l'activité de lecture d'un conte. De nombreuses personnes se sont présentées pour obtenir un arbre, ce qui a créé de l'achalandage et de l'activité autour du salon. Beaucoup de commentaires positifs nous ont été transmis et dans l'ensemble les groupes communautaires ont trouvé que l'organisation avait été très bien faite.

Nous espérons que de votre côté vous avez pris du plaisir à participer à l'évènement.

Encore une fois, accepter tous nos remerciements pour cette belle collaboration.

Philippe Tétreault, agent de développement
Corporation de développement communautaire des Appalaches.

NO-19-093

RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La municipalité avait déposé la candidature de Madame Angèle Daigle et Monsieur André Mercier dans le cadre des Coups de cœur municipaux en patrimoine bâti.

Les membres du conseil ont été heureux d'apprendre que Madame Angèle Daigle et Monsieur André Mercier ont été honorés lors de la cérémonie de reconnaissance en patrimoine bâti de la MRC des Appalaches pour leur résidence situé au 658, rang 8, le 8 mai 2019.

Soyez fier de ce que vous avez accompli!

ADOPTÉE

NO-19-094 VARIA

Nous tenons à vous féliciter pour les efforts et la passion que vous avez donnés pour conserver et mettre en valeur le patrimoine bâti de l'ensemble de notre territoire. La remise des *Coups de cœur municipaux en patrimoine bâti* a été jumelée cette année au dévoilement des lauréats des prix du patrimoine 2019, tenue le 8 mai dernier, sous le thème *Soyez fier de ce que vous avez accompli*.

Encore une fois, Félicitations, Madame Angèle Daigle, Monsieur André Mercier

NO-19-095 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Les contribuables assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-19-096 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 25.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.